



# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>ts</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS						ARRIVÉES A						CAHORS			MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p <sup>r</sup> Montaub.	Arrivées	Dép. p <sup>r</sup> Cahors	Dép. p <sup>r</sup> Toulouse	(Arrivée).				
10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin.	0 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> m.	0 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> m.	0 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> m.	Midi 18 <sup>m</sup>	3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	Midi 33 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> m.	5 <sup>h</sup> 5 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 1 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 56 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 21 <sup>m</sup> mat.				
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	1 11 —	10 35 —	10 35 —	1 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup> s.	2 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> soir.				
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	5 17 s.	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —				

Train de foire : Départ de Libos à 7<sup>h</sup> 10<sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 9<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 6 Décembre.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 décembre.

#### La Réforme électorale du Sénat.

L'ordre du jour appelle la suite du projet concernant la loi sur les élections sénatoriales.

M. Bernard-Lavergne, président de la commission, rappelle qu'à la dernière séance le rapporteur, M. Léon Renault, a donné sa démission. La commission n'a voulu procéder au remplacement du rapporteur qu'après avoir entendu les explications du gouvernement.

Ces explications ont eu lieu ce matin, et pour éviter tout retard dans le vote de la loi, M. Léon Renault a bien voulu reprendre ses fonctions sur les instances unanimes de la commission. (Bruit divers.)

M. Léon Renault, rapporteur, dit que la commission, après avoir entendu le gouvernement, est d'avis d'admettre l'amendement de M. Ferras, pris en considération par la Chambre.

Quant à l'amendement de M. Floquet, le rapporteur expose que M. Floquet a soumis à la commission des dispositions additionnelles portant notamment que les élections auront lieu au scrutin de liste, que les sénateurs seront élus pour neuf ans, avec renouvellement triennal.

La majorité de la commission a décidé par 8 voix contre 3 abstentions, qu'elle ne pouvait soutenir ces dispositions sans se mettre en contradiction avec elle-même, ni les combattre sans se mettre en opposition avec le vote de la Chambre. (Mouvement.)

M. Jules Ferry, président du conseil, expose que le gouvernement a dû examiner les conséquences du vote de la Chambre sur l'amendement de M. Floquet.

Sa première pensée avait été de retirer la loi ; mais il a renoncé à ce parti, considérant que le vote sur cet amendement n'avait ni une clarté suffisante ni un caractère complètement définitif. (Bruit à droite et à l'extrémité gauche. — Très bien ! au centre.)

Cet amendement n'avait point la formule d'une disposition législative immédiatement applicable, ni surtout par la décomposition des éléments parle-

mentaires qui avaient formé la majorité (interruptions) le caractère parfaitement net nécessaire à dégager des apparences la vérité parlementaire. (Très bien ! très bien ! au centre.)

Deux de ces éléments de la majorité, la droite et l'extrême gauche, ont seuls voté avec clarté. (Vives interruptions à droite et à l'extrême gauche. Long tumulte.)

(Le président du conseil, ne pouvant se faire entendre, quitte la tribune.)

M. le Président invite la Chambre à écouter les explications du président du conseil.

M. le Président du conseil s'étonne qu'un accueil si bruyant soit fait à un exposé politique de la situation. Les membres de la droite et de l'extrême gauche ont émis un vote très clair. Mais à côté de ces deux fractions, on rencontre un certain nombre de membres de la majorité auxquels on peut demander quel but ils poursuivent, quelle est la cause d'une évolution aussi inattendue. (Bruit et rires.)

Si ce vote est définitif, si ce n'est pas un simple vœu, il faut reconnaître qu'entre ce vote et les votes précédents existe une singulière contradiction, et il est bien permis d'attendre de nouvelles affirmations, de douter jusqu'à nouvel ordre que ces membres aient voulu renverser l'édifice de la révision limitée et s'échouer eux-mêmes au moment d'arriver au port. (Bruit à droite.)

Il y a là un malentendu à éclaircir. C'est pourquoi il a paru nécessaire de provoquer sur la question une nouvelle délibération, où l'on pourra dire si on a changé de politique, et pourquoi.

On pouvait demander à la Chambre le retrait de l'urgence. Le gouvernement n'a pas voulu user de ce moyen pour ne pas retarder la solution qu'il espère encore. Le gouvernement propose de voter le texte présenté par la commission. Il portera ce texte au Sénat. Quand la loi reviendra du Sénat, la discussion pourra avoir lieu avec toute la clarté désirable.

Le gouvernement déclare dès maintenant qu'il ne défendra pas devant le Sénat le système de l'article 6. (Vifs applaudissements au centre.)

L'article relatif aux incompatibilités entre le mandat de sénateur et les fonctions rétribuées par l'Etat est adopté, ainsi que l'article 5, relatif à l'inéligibilité des militaires des armées de terre et de mer.

M. Floquet, répondant au président du conseil, dit que le gouvernement eût sagement agi en retirant le projet ou en consacrant le principe du suffrage universel ; mais le gouvernement ne retire pas le projet parce qu'il considère que le vote a manqué de clarté. C'est là un motif peu flatteur pour la majorité.

On ajoute qu'on a voté seulement le principe comme si l'on pouvait procéder autrement, comme s'il ne fallait pas poser un principe avant d'en faire l'application. L'application est faite, du reste, dans les articles soumis ce matin même à la commission. Si le Sénat accepte cet article, la loi est complète et peut entrer en fonctionnement.

Mais le président du conseil a été plus loin. Il a disséqué un vote de la Chambre, recherché quels membres avaient voté pour ou contre le gouvernement.

Il s'est étonné du mélange des voix de la droite avec celles de l'extrême gauche ; cependant il serait facile de trouver des votes dont dépendait l'existence du ministère, où il s'est trouvé en minorité dans la gauche et où il n'a dû sa majorité qu'à la droite de l'Assemblée. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Raoul Duval, explique que ses amis et lui n'ont voté pour le suffrage universel que pour faire de l'opposition. Si le ministère venait soutenir des théories vraiment libérales au lieu du système du tout par l'Etat, il ne rencontrerait pas d'opposition systématique de la part de ceux qui mettent avant tout la grandeur et la prospérité du pays. (Très bien ! à droite.)

Les articles 7 à 14 sont adoptés. L'ensemble du projet est adopté.

#### Le budget de l'Agriculture.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'agriculture.

M. Maurel, sur l'article 1<sup>er</sup>, expose que le budget de l'agriculture s'élève à 42 millions 597,000 fr., c'est-à-dire à un chiffre moindre que le chiffre affecté au service des cultes. Le défaut d'instruction agricole est un grand danger pour le pays, et cependant les crédits inscrits pour cette instruction sont dérisoires.

D'autre part, n'y a-t-il pas de mesures exceptionnelles à prendre pour combattre le phylloxéra qui ravage nos provinces du Midi ? Il résulte des documents officiels qu'il y aurait 1 million 500,000 hectares à replanter.

Or, chaque hectare replanté comporte une dépense de 4,000 francs d'abord et d'environ 500 fr. à répartir dans les années suivantes. C'est donc une dépense d'environ 2 milliards que comporte la reconstitution de nos vignobles. Où trouvera-t-on ces 2 milliards ? (Très bien !)

Voilà la situation atroce dont la commission du budget ne paraît pas préoccupée. Le moment est venu d'arriver à une solution à cet égard.

M. Méline, ministre de l'agriculture, répond que la question technique est vidée, mais qu'il reste la question financière. Le ministre étudie maintenant plusieurs combinaisons financières qui lui ont été soumises.

M. Maurel regrette que le ministre n'ait pas répondu à ses observations sur la reconstitution des vignobles du Midi.

M. le ministre de l'agriculture répond qu'il a présenté sur le crédit agricole un projet qui viendra prochainement. Un projet présenté par M. Fleury transformerait le quart de la propriété en cédules hypothécaires circulant comme billets de banque avec signature de l'Etat. Ce n'est pas le jour de vider un débat si important. La discussion viendra sur le projet de M. Fleury.

M. Maurel fait observer qu'un crédit agricole tel qu'il ressort du projet du gouvernement paraît impraticable. Si deux milliards ne sont pas mis à la disposition de l'agriculture, vingt départements seront radicalement ruinés dans quelques années. La fortune publique recevra une atteinte grave. (Très bien !)

Les dégrèvements sont devenus impossibles. Que compte-t-on faire ? Il faut pourtant venir au secours de ces populations républicaines qui ont tant fait pour réaliser le régime actuel et qui attendent vainement un peu d'aide. (Applaudissements.)

M. Hugot, rapporteur, répond qu'on a beaucoup fait depuis plusieurs années pour l'instruction agricole. Un institut agronomique, des écoles professionnelles, des écoles nationales ont été constitués ; on a créé des professeurs départementaux ; dans l'école primaire, l'enseignement agricole est obligatoire ; cet enseignement est donc organisé à tous les degrés.

L'Etat a déjà dépensé 6 millions et demi pour combattre le phylloxéra. Cette année, le crédit proposé est de 4 million 200,000 francs. C'est une

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

### (53) LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

— Non, je vous garde. Oh ! le temps n'est plus aux phrases. Ni vous, ni moi n'avons plus le loisir d'en faire. Je suis en danger de mort. M. de Maudreuil sait tout...

— Dieu !  
— Vous commencez à comprendre ? Je tiens à pouvoir quitter Paris tranquillement sans trouver mon... (il eut un sourire railleur) mon beau-frère sur mon chemin. Vous nous servirez de protectrice ! M. de Maudreuil vous adore. Votre disparition lui tiendra bien plus au cœur que la mienne ; s'occupant de vous, il n'aura pas le temps de s'occuper de moi. Donc, tout est pour le mieux. Qu'avez-vous à répondre ?  
Jeanne regarda froidement André ; mais elle ne prononça pas une seule parole. Elle alla s'asseoir sur une chaise, s'accouda à la table et attendit.  
— Je vois que nous nous entendons à merveille, Madame. Vous n'aimez pas les discussions oiseuses ? Soyez tranquille. Votre père et moi, partons ce soir à huit heures, à huit heures et demie vous serez libre.  
Jeanne savait parfaitement qu'André Darcourt ne faillirait pas à ce qu'il voulait faire. Le mieux était donc, selon elle, de sauvegarder sa dignité

en restant ce qu'elle devait être, en effet, méprisante pour ce misérable. Il l'avait trompée en lui faisant croire que son père était au plus mal, puisqu'elle s'était laissée abuser, elle n'avait pas le droit de se plaindre. D'ailleurs, elle entretenait un heureux côté à cette captivité d'une journée qu'elle allait subir.

Loïc savait tout ! Donc, il n'aurait qu'une pensée, atteindre André et le punir. Détourné de l'assassin par les inquiétudes qu'elle allait lui causer, le baron de Maudreuil perdrait peut-être de vue le criminel. C'était à elle de remplacer Loïc. Les premières heures s'écoulèrent sans qu'elle vit personne. Vers six heures du soir, son père entra pour la première fois de la journée.

— Je viens vous dire adieu, commença-t-il. Vous me pardonnez d'avoir agi sans façon avec vous ? Oui ? A merveille. Que diable ! c'est bien le moins qu'une fille fasse cela pour son père !

— Je n'ai pas voulu répondre à cet homme, répliqua Jeanne froidement. A vous, c'est autre chose. Vous partez toujours ce soir ?  
— Oui, dans deux heures.  
— Alors, dans deux heures ?...  
— Vous serez libre de vous en aller.  
— Très bien.

La porte qui donnait de la chambre dans le salon était restée ouverte. Jeanne aperçut deux malles légères sur le parquet. André Darcourt, assis, écrivait. La jeune femme se demandait déjà si, vraiment, André allait ainsi échapper à son châtiment. Une fois parti, Loïc ne pourrait plus l'atteindre ; et quand l'assassin serait hors de France, comment le punir ? Elle s'était rapprochée de la fenêtre, quand elle remarqua au-

dehors un homme à demi-caché dans une porte, et qui de loin observait la maison avec soin. Son cœur battit.

— J'étouffe, dit-elle en ouvrant la fenêtre.  
Le premier mouvement d'Hilarion fut d'empêcher sa fille de le faire. Mais André l'arrêta :  
— Je viens d'envoyer chercher une voiture, dit-il. Madame est libre, maintenant ou du moins elle le sera complètement dans quelques minutes. Jeanne avait écouté ces paroles avec le dédaigneux silence dont elle ne s'était pas départie depuis le matin. Pour l'instant, elle n'avait qu'une idée : savoir quel était cet homme qui regardait dans la rue. Qui sait ? Peut-être était-ce un ami. Le hasard voulut qu'au moment où elle se penchait un peu, l'individu avançât également la tête ; elle le reconnut aussitôt. C'était Petit-Giraud.

Depuis le matin, il surveillait la maison. Quand Loïc était entré chez madame Duparc avec cette femme, Petit-Giraud, prêt à prouver son dévouement à son protecteur, resta, veillant sur le boulevard. Un quart d'heure après, il vit arriver l'individu qu'il nommait Durieux, accompagné d'une dame. Il attendit encore, espérant que peut-être M. de Maudreuil aurait bientôt besoin de lui. Un long temps se passa. Puis Petit-Giraud vit Durieux (ou André Darcourt), sortir de la maison pâle comme un mort ; il courrait sans s'arrêter ; l'ancien vagabond le suivit tout simplement, se doutant bien que son ennemi était trop bouleversé pour apercevoir celui qui avait été sa victime. On devine le reste. C'était lui qui dormait sur un banc et qu'Hilarion avait pris pour un ouvrier.

Dès que le Petit-Giraud vit la jeune femme arriver en voiture avec André, il eut envie d'abord de courir prévenir Loïc. Mais il réfléchit avec assez de raison qu'il ne saurait où trouver M. de Maudreuil, tandis qu'il importait de ne pas perdre de vue la maison où André Darcourt, l'ennemi de son protecteur, s'était réfugié. Bien lui en prit, car voici ce qui arriva : Jeanne et lui eurent la même pensée ; à eux deux, ils arriveraient facilement à savoir ce qu'il était nécessaire de connaître. La cantatrice mit deux doigts sur ses lèvres, pour indiquer à Petit-Giraud qu'il n'eût garde de jeter le moindre cri. Il fallait, avant tout, ne pas éveiller les soupçons.

D'ailleurs, une voiture de place arrivait sur le quai. Elle s'arrêta devant la maison ; c'était celle sans doute que Darcourt avait envoyé chercher ; elle n'aurait donc pu avoir le temps de correspondre avec Petit-Giraud, Hilarion Gentil et André allaient partir.

— Votre esclavage est fini, Madame, dit celui-ci à Jeanne avec son ironique sang-froid. Vous voyez que je vous ai tenu parole, et qu'il n'a pas été long.

Les deux hommes sortirent de l'appartement. Pendant le temps qu'ils mirent à descendre l'es-calier, Jeanne appela doucement, en se penchant de nouveau à la fenêtre.

— Vite ! suivez cette voiture... et revenez ici... j'attendrai.  
Petit-Giraud n'eut que le temps de se jeter de nouveau derrière un pan de la maison ; Hilarion et André paraissaient. Ils remontèrent dans la voiture, et le cocher partit.  
La décision de la jeune femme était bien prise.

acheuse tendance de toujours s'adresser au budget de l'Etat au lieu de recourir à l'initiative individuelle.

M. Fleury déclare que le projet qu'il a présenté organise d'une manière pratique le crédit agricole. Le propriétaire foncier sera le prêteur de son fermier.

M. Vernhes regrette les complications de procédure qui retardent les progrès nécessaires; mais le crédit agricole est un moyen irréalisable. Il faut l'irrigation. Si le gouvernement ne veut pas la faire, il doit la laisser faire par l'initiative privée.

M. le ministre de l'agriculture dit que la commission a opéré sur le budget de l'agriculture 2,700,000 fr. de réduction. Néanmoins, la Chambre fera acte de justice en ne poussant pas trop loin cette réduction.

M. Hugot, rapporteur maintient les propositions de la commission.

M. Méline fait remarquer que les crédits qu'on parle de supprimer portent en grande partie sur le personnel, mais qu'on doit tenir compte de la situation intéressante des employés.

M. le Rapporteur dit que le Conseil d'Etat a reconnu la nécessité d'une réduction dans le personnel.

Le chiffre de la commission (622,000 francs) est adopté.

Les chapitres 2 à 7 sont adoptés.

Un amendement de M. Rivière sur le chapitre 8 n'est pas adopté.

Le chapitre 8 est adopté.

Un amendement de M. Rivière sur le chapitre 9 n'est pas adopté.

Un amendement tendant à l'ouverture d'un crédit de 200,000 francs au chapitre 9 pour installation d'un Institut agronomique est repoussé.

Le chapitre 9 est adopté, ainsi que les chapitres 10 à 16.

M. Million demande l'augmentation du chapitre 14 pour la défense de la vigne contre le phylloxéra. Déjà 850,000 hectares de vignes ont disparu.

Beaucoup d'autres sont menacés. Avec le crédit inscrit au budget, on dispose de 1 fr. 93 par hectare, tandis qu'il faudrait au moins 15 fr.

Un hectare de vigne plantée rapporte à l'Etat 50 ou 60 fr. par an. Il y a donc grand intérêt pour le Trésor à ce que les vignobles soient reconstitués. Les dépenses qu'on ferait pour combattre ce fléau seraient des dépenses fructueuses.

M. Bernier demande des crédits pour la destruction des mulots. (Aux voix.)

M. le Ministre répond que le ministère de l'agriculture s'occupe sérieusement de combattre ce fléau. (Rires.)

L'amendement n'est pas adopté.

Les chapitres 14 à 17 sont adoptés.

M. le Chevalier, sur le chapitre 18 (remonte des haras), dit qu'il faudrait diminuer le nombre des étalons fins et augmenter celui des étalons de trait.

L'amendement n'est pas adopté.

Le chapitre 18 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Paris, 5 décembre, soir.

Après avoir voté plusieurs projets d'intérêt local, la Chambre a, dans sa séance de vendredi, pris en considération une proposition de M. Ferry, tendant à la mobilisation partielle de la propriété foncière.

Elle a ensuite adopté deux projets de loi portant affectation de crédits à l'amélioration des ports de Cherbourg et de Rouen. Puis elle a repris la discussion du budget de l'agriculture.

Depuis le matin elle songeait à cela. Loïc la cherchait, il est vrai. Son premier acte de liberté eût été de courir à lui, de le rassurer. Mais la courageuse créature n'était pas de celles qui commencent une lutte pour la désertion aussitôt. Elle s'était dit que le baron de Maudreuil avait à cœur ce devoir sacré de punir l'assassin de son père. On s'était servi d'elle pour empêcher Loïc de joindre le criminel, elle ne voulait pas qu'il en fût ainsi. Elle attendit deux heures et demie, avec autant de résolution qu'elle en avait eu depuis le moment de son arrivée dans la maison.

Plus l'heure avançait, plus il lui tardait de voir Petit-Giraud et d'apprendre de lui, si en effet André Darcour avait quitté Paris, et, en ce cas, à quelle gare il s'était fait conduire. La nuit était venue. Jeanne restait toujours penchée à la fenêtre. Enfin, elle entendit une voiture rouler au loin.

— C'est lui, pensa-t-elle.

Elle ne se trompait pas. C'était bien Petit-Giraud.

— Eh bien ? demanda-t-elle.

— Ils sont partis.

— Quelle gare ?

— Gare de Lyon. J'ai pu suivre leur fiacre jusqu'au bout, car par bonheur j'ai trouvé ce remise à dix minutes d'ici. Arrivé à la gare, je me suis mêlé à la foule des voyageurs et j'ai entendu tout ce que je voulais. Il a pris deux places de première pour la station d'Ambérieu.

Jeanne jeta un cri :

— J'aurais dû m'en douter, murmura-t-elle, c'est à la Balme qu'il se rend.

Elle avait pris son parti dès le matin, nous le

**SÉNAT**  
Séance du 4 décembre  
LES CRÉDITS DU TONKIN

M. l'amiral Jaurès donne lecture du rapport sur les crédits du Tonkin. Il dit que la commission a été dès l'abord, disposée à l'unanimité à voter les crédits et à réclamer l'occupation définitive du Tonkin et l'exécution complète du traité de Tientsin.

Elle a cru inutile de récriminer sur le passé et elle a décidé seulement qu'il fallait en finir avec les attermoiements; que si l'on fournissait au gouvernement les moyens d'agir, ces moyens devaient être employés rapidement et énergiquement (très bien !) attendu que les lenteurs et retards dans l'action avaient contribué à augmenter les difficultés que nous rencontrons.

M. le président du conseil, que nous avons entendu, a donné sur ce point des assurances suffisantes, et, à la suite de ces déclarations, nous proposons le vote des crédits. (Vive approbation sur un grand nombre de bancs.)

A la suite d'observations de M. Jules Simon, président de la commission, et sur la demande de M. l'amiral Jaurès, le Sénat fixe à samedi, en tête de son ordre du jour, la discussion des crédits pour le Tonkin.

Le Sénat adopte deux projets de loi d'intérêt local.

Il ajourne la deuxième délibération du projet des incompatibilités parlementaires immédiatement après le vote définitif de la loi électorale du Sénat.

M. Demôle dépose une proposition de loi suspendant l'exécution de l'article 7, qui ordonne le remplacement dans les deux mois des sénateurs inamovibles décédés ou démissionnaires. Il demande l'urgence.

M. de Marcère combat l'urgence de la proposition de M. Demôle. Le Sénat a fixé l'élection du remplaçant du comte de Douhet à samedi prochain. Pourquoi se déjurerait-il ? Tant que la loi existe il faut l'appliquer.

M. Demôle dit que sa proposition est inspirée par une considération de moralité. Il est choquant de nommer un sénateur inamovible quand l'institution paraît condamnée.

Il est procédé au scrutin qui donne lieu à un pointage.

L'urgence est prononcée par 114 voix contre 101. Sur la demande de M. Toinin, la proposition est renvoyée à la commission de la loi électorale du Sénat.

M. Jules Ferry, président du conseil, dépose le projet de loi relatif à l'organisation et à l'élection du Sénat.

Voix diverses : Lisez ! lisez !

M. le président donne lecture du projet. L'urgence est prononcée et le projet renvoyé à l'ancienne commission.

Le Sénat décide, après une épreuve douteuse, et le scrutin ayant été demandé par M. Toinin, par 150 voix contre 100, qu'il se réunira vendredi, à 4 heures.

La séance est levée à 4 heures 25.

Paris, 5 décembre.

Tout l'intérêt de la journée était au Sénat, où devait avoir lieu la discussion du projet de réforme électorale.

Après la lecture du rapport de la commission, M. le président du conseil est monté à la tribune pour demander le renvoi de la discussion à la séance de demain. Le renvoi est adopté.

savons. Vite, elle écrivit à Loïc la lettre que nous lui avons vu remettre par Petit-Giraud. Puis, elle partit à son tour par un train de nuit.

**XXXIV**

**LA BALME**

Jeanne avait écrit : « J'ignore où nous allons » et cependant elle venait de prononcer cette phrase : « C'est à la Balme qu'il se rend... » En effet, la jeune femme ne voulait pas donner à Loïc une fausse espérance. Mise au courant par son père de bien des particularités de la vie d'André Darcour, elle croyait savoir le but du voyage de l'assassin. D'un autre côté, elle craignait d'être abusée à son insu par cet homme si habile à changer subitement de résolutions.

Le train qu'elle avait pris était omnibus et marchait lentement. André et Hilarion avaient donc sur elle une avance considérable, ils étaient arrivés déjà à Ambérieu, que Jeanne Simson n'était qu'à deux tiers du voyage. Vers midi, le lendemain, elle arriva enfin, mais brisée de fatigue. Pendant la nuit, elle avait réfléchi. Elle avait eu tort de partir seule et de ne pas se faire accompagner au moins par Petit-Giraud. Que pourrait-elle, livrée à elle-même ?

Elle calcula qu'en prévenant Loïc par une dépêche avant le soir, elle pourrait se faire immédiatement rejoindre par le jeune homme. Elle lui envoya donc purement et simplement un télégramme, puis prenant une voiture à la gare d'Ambérieu, elle se fit conduire au village de la Balme, où André se rendait, selon elle.

D'Ambérieu à la Balme, il y a deux heures de

**Informations**

Paris, 5 décembre.

Les couloirs du Sénat et de la Chambre présentaient aujourd'hui une grande animation.

On y causait exclusivement de la tourmente que prenaient les choses en ce qui concerne la réforme électorale du Sénat.

L'opinion générale est la suivante :

En présence du maintien par la Chambre de l'amendement Floquet, qui consacre le principe du suffrage universel comme instrument électoral du Sénat, cette dernière assemblée, lorsque le projet lui sera renvoyé, se ralliera au projet de réforme préparé par la commission de la Chambre des députés.

Le gouvernement entrerait dans la même voie et, au retour de la loi devant la Chambre, défendrait le projet développé par M. Léon Renault.

Le gouvernement poserait ensuite solennellement la question de cabinet; et en cas d'échec devant la Chambre, il se retirerait immédiatement, pour faire place à un cabinet de transition.

La commission des tarifs de douane a décidé de nommer deux rapporteurs un pour les bestiaux et un pour les blés.

M. Raoul Duval a été nommé rapporteur pour la première partie, avec mission de rejeter l'évaluation du droit sur les bestiaux.

Le rapporteur pour les blés sera désigné ultérieurement; ce sera sans doute M. Graux.

Il reste à décider si le droit sera élevé de 2 fr., comme le propose le gouvernement, ou de 3 fr., comme le demandent certains membres.

Le droit de 4 fr. a été rejeté.

**Conseil des ministres.** — Les ministres se sont réunis mercredi soir, à 9 heures, à l'Elysée, le conseil s'est terminé vers minuit. Sur les instances pressantes de M. Grévy et des ministres, M. Waldeck-Rousseau a consenti à revenir sur sa résolution. Le conseil a décidé en outre de porter le projet devant le Sénat et de demander l'adoption du système adopté par la commission de la Chambre. MM. Ferry et Waldeck-Rousseau se rendront aujourd'hui devant cette commission.

M. Grévy a signé un décret supprimant 138 employés dans l'administration centrale du ministère de la guerre.

**A l'Académie française.** — Jeudi ont eu lieu à l'Académie française les élections pour les fauteuils vacants.

Ont été élus : MM. Victor Duruy, Bertrand, L. Halévy.

**Crise ministérielle.** — De l'avis de la plupart des sénateurs, M. Ferry crée une situation parlementaire inconnue jusqu'à lui. Une très vive irritation règne au Sénat contre le cabinet. On trouve que M. Ferry joue un rôle singulier en venant apporter au Sénat un projet

voiture. Le premier de ces villages est dans le département de l'Ain, le second dans celui de l'Isère. Jeanne ne connaissait pas le pays. Seulement, naguère, quand Hilarion Gentil avait été à Saint-Sorlin retirer l'acte de décès d'Amédée Lejosne, mort légalement, il avait raconté son voyage à sa fille avec son abondance ordinaire de paroles.

Elle se rappelait quelques-uns des détails qu'il avait donnés. Le plus simple, selon elle, était d'aller droit à Saint-Sorlin. Le maire de cette petite commune, le comte de J... D..., habitait son château chaque été, il devait donc s'y trouver en ce moment.

Le comte de J... D..., possédant de grandes propriétés, pourrait lui fournir tous les renseignements qui lui seraient nécessaires. De plus, elle avait la chance d'être reçue à merveille par un homme du monde, par un galant homme qui n'hésiterait pas sans doute à se mettre à sa disposition. C'est ce qui arriva.

— A quoi dois-je l'honneur de votre visite Mademoiselle ? demanda le comte à la cantatrice dès qu'elle se fut présentée au château.

Jeanne hésita un moment et ne put s'empêcher de rougir. Elle venait s'enquérir d'un jeune homme, et, avec son instinctive pudeur, elle craignait qu'on ne lui attribuât une pensée qu'elle n'avait certes point. Heureusement, qu'elle avait affaire à des gens d'une suprême délicatesse.

— Voici ce qui m'amène ici, Monsieur, répondit-elle. J'ai le plus pressant désir d'avoir une entrevue avec un jeune homme que vous connaissez peut-être de nom, M. André Darcour.

— En effet, Mademoiselle, je connais M. Dar-

de réforme électorale que le Gouvernement désapprouve.

Le autre part, on rappelle que M. Ferry avait fait des engagements avec le Sénat et qu'il est tenu à les tenir.

La chute du cabinet est considérée comme certaine, et on assure que M. Grévy a eu un long entretien avec M. Brisson.

**Mort du Mahdi.** — La nouvelle de la mort du mahdi, nouvelle mise jeudi en circulation par des dépêches du Caire, est confirmée.

**Comte de Paris.** — Les journaux publient une lettre du général Mac-Clellan démentant les accusations absurdes mises en avant par la presse radicale contre le comte de Paris.

Les membres de l'extrême gauche et de la gauche radicale viennent de déposer un amendement tendant à supprimer le traitement et l'ambassade de France auprès du Saint-Siège.

La réduction proposée porte sur le chapitre 3 du budget des affaires étrangères; elle s'élève à 116,000 francs, se décomposant ainsi : traitement de l'ambassadeur et frais de représentation : 110,000 francs, chancelier-secrétaire-archiviste, 6,000 francs.

La Chambre des députés va être prochainement saisie d'un projet de suppression de la Cour des comptes.

L'exposé des motifs porte que les services rendus par cette institution ne sont pas en rapport avec les sacrifices qu'imposent au budget les traitements d'un personnel trop luxueusement rétribué.

Le gouvernement serait résolu à combattre la suppression, mais accepterait le principe d'une réforme de la Cour des comptes.

**Agriculture.** — M. Méline, ministre de l'agriculture, présidera le 21 décembre courant la séance solennelle de la Société des agriculteurs pour la distribution des récompenses des concours agricoles organisés par cette Société.

**Berlin.** — La Chine continue à confier ses commandes de navires de guerre aux constructeurs du port prussien de Stettin. Tout naturellement les hommes d'Etat de l'Allemagne, dont les conseils ont encouragé M. Ferry dans ses entreprises belliqueuses dans l'empire du Milieu, ne se font pas scrupule de pousser les Chinois à la résistance, en favorisant cette résistance par les moyens à leur disposition. On a le plus grand intérêt ici à voir la France engagée dans ces difficultés lointaines et à lui susciter des complications. Ces complications sont pour les Allemands un bénéfice net. Personne à Berlin n'en fait mystère, sauf les diplomates....

**Un télégramme du « Times ».** — Suivant une dépêche expédiée au Times, Hong-

court de nom et de vue, mais je doute qu'il soit dans sa propriété de la Balme, maintenant.

La comtesse de J... D..., celle dont Théophile Gauthier a dit « qu'elle était la preuve qu'une femme supérieure peut être belle, » put heureusement rectifier les renseignements erronés de son mari.

— M. Darcour est arrivé ce matin, Mademoiselle, nous avons près d'ici, au chef-lieu de canton, un petit banquier qui fait mouvoir des fonds assez importants; or, j'ai été ce matin chez lui, et, comme j'en sortais, j'ai vu arriver M. Darcour. Il était dix heures environ.

Jeanne comprit vite. C'était significatif en effet.

André voulait fuir. Craignant d'être surveillé à Paris, il avait déposé des fonds chez un banquier de canton, puis, au moment de quitter la France, il avait hâte de les reprendre.

— Je vous remercie, Madame, répliqua Jeanne. Il me reste à vous demander où demeure M. Darcour.

— A la Balme.

— Est-ce loin ?

— A une heure, Saint-Sorlin est à moitié chemin entre Ambérieu et la Balme.

Mlle Simson jusqu'alors avait raisonné juste. Il ne lui restait plus qu'à suivre son idée jusqu'au bout puisqu'aussi bien elle était entrée dans la bonne voie. Aussi elle refusa l'offre gracieuse de la comtesse, qui lui proposait de s'arrêter quelques heures au château. Elle ne voulait pas perdre une minute.

ALBERT DELPIIT.

(A suivre).

Kong, le choléra aurait éclaté parmi la flotte française à Formose. Des quarantaines seront établies à Saïgon.

Le ministre de la marine a reçu ce matin un télégramme de l'amiral Courbet, contredisant la dépêche du Times et constatant que l'état sanitaire est excellent sur tous les bâtiments de la flotte française des mers de Chine.

**Chine.** — On télégraphie de Hong Kong au Times :

On croit que la Chine est décidée à opposer à la France une résistance à outrance et qu'elle insiste pour maintenir sa souveraineté sur l'Annam, avec le droit de placer des garnisons chinoises sur les points stratégiques et reléguer la France dans une situation égale à celle des autres nations.

Le *National* annonce que l'effectif des troupes qui partiront d'ici quinze jours pour le Tonkin, atteindra 6,200 hommes : 5,000 de renfort proprement dit et 1,200 destinés à combler les aides qui proviennent en grande partie des soldats de la classe 1878, appartenant au corps expéditionnaire, autorisés à rentrer en France.

On télégraphie d'Alger qu'une tempête, actuellement apaisée, a sévi sur la côte algérienne pendant 24 heures.

Une barque de pêche, montée par 12 Napolitains, dont 2 mousses, partie de Madrague-Goyville et venant à Alger, a été engloutie, corps et biens.

L'état de la mer n'a pas permis au vapeur le Canton d'aller embarquer, au cap Matifou, le bataillon de la légion étrangère que doit transporter à Ke-Long.

Le bruit a couru jeudi, à la Bourse de la mort de M. de Lesseps en Egypte, mais on n'en a pas reçu la confirmation.

**Emprunt manqué**

Le conseil municipal de Perpignan, dans les Pyrénées-Orientales, a été autorisé à emprunter cinq cent mille francs pour ses constructions scolaires.

Or, les fonds manquent. On a eu beau prolonger les délais de la souscription, le public n'a souscrit que cent soixante-quinze mille francs.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET RÉGIONALE

**Les Obsèques du général Archinard.**

Bordeaux, 5 décembre.

Bordeaux a fait aujourd'hui au général Archinard de magnifiques funérailles.

Des neuf heures du matin, une foule très considérable s'était groupée sur le boulevard de Talence, autour de la maison mortuaire.

A neuf heures et demie le cortège s'est mis en marche vers la cathédrale Saint-André.

Les honneurs militaires ont été rendus par les détachements de la garnison, échelonnés sur le passage du convoi ; après quoi les troupes sont rentrées dans leurs quartiers.

En tête du convoi se trouvait la musique de la Société de gymnastique et d'instruction militaire de la Gironde, dont le général Archinard était depuis plusieurs années l'un des présidents d'honneur.

Une délégation des élèves du pensionnat des frères de Saint-Genès marchait à côté de la Société d'instruction militaire.

Sur le corbillard étaient déposées de nombreuses couronnes.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. : Dumont, général de division, commandant le 18<sup>e</sup> corps d'armée ;

Galland, général, commandant la 35<sup>e</sup> division ;

Daney, maire de Bordeaux ;

Bordas, général en retraite, président de la Société fraternelle des membres de la Légion d'honneur.

Le deuil était conduit par M. le lieutenant Archinard et par M. le commandant Abria, ancien aide-de-camp du général.

Il est impossible de citer les noms de tous ceux que nous avons remarqués, car il nous faudrait nommer un trop grand nombre de notabilités.

Le service funèbre a été célébré par M. le curé de la paroisse et l'absoute donnée par Mgr l'Archevêque de Bordeaux.

M. le général Galland, au nom de l'armée, et M. le général Bordas, au nom de l'Associa-

tion de la Légion d'honneur, ont fait au général des adieux qui ont vivement ému les assistants.

Après la cérémonie, le corps a été transporté à la gare du Midi pour être dirigé sur Cahors.

Le corps, arrivé vendredi soir, par le train de 10 heures, a été déposé dans une chapelle de la cathédrale.

Ce matin a eu lieu la cérémonie funèbre. Assistance nombreuse. Il n'y avait point de piquet d'honneur, ni de déploiement militaire dans la rue, mais beaucoup d'officiers dans l'église. L'absoute a été donnée par Mgr l'évêque de Cahors.

Puis le cortège a accompagné le corps jusqu'au caveau de famille où les restes du général sont allés rejoindre ceux de M<sup>me</sup> Archinard.

Notre compatriote, M. Coniac, substitut du procureur général à la cour d'appel d'Alger, est nommé avocat général près la même cour.

M. Breyton, admissible à l'Ecole polytechnique, est nommé vérificateur stagiaire de culture du département du Lot.

M. Caillas, Pierre-Emile, conducteur des ponts et chaussées de 1<sup>re</sup> classe, est nommé adjoint de génie de 1<sup>re</sup> classe dans l'armée territoriale.

Notre compatriote, M. Calmels, fils du juge de paix de Cahors, est nommé aide du laboratoire des cliniques de la faculté de médecine de Paris, à l'Hôtel-Dieu.

M. Lorphelin, receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, au bureau des actes judiciaires, à Figeac, passe à celui des actes civils.

M. Delpuch, receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, de 4<sup>e</sup> classe, à Marciac (Aveyron), est nommé de 3<sup>e</sup> classe, au bureau des actes judiciaires, à Figeac.

M. Alphonse Delbous, surnuméraire des postes et télégraphes, à Cahors, a été nommé commis de 4<sup>e</sup> classe, à St-Chamond (Loire).

On nous écrit de Figeac :

Lundi soir, vers sept heures, M<sup>me</sup> M..., appartenant à une honorable famille de Figeac, s'est précipitée dans la rivière du Célé, sous le coup d'un accès de folie.

**Chemins de fer de l'Etat**

Adjudication

Le 22 décembre 1884, à 3 heures du soir, il sera procédé, à l'hôtel de la Préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des parachèvements et travaux complémentaires du troisième lot de la ligne de Cahors à Capdenac, section unique, arrondissement de Figeac.

Montant des travaux à l'entreprise.	385,821 41
Somme à valoir.....	44,178 59
Total.....	430,000

Cautionnement provisoire.....	7,000
Cautionnement définitif.....	15,000

**Les fonctionnaires non-disponibles.** — Le ministre de la guerre, désirant réduire autant que possible les catégories de fonctionnaires classés parmi les non-disponibles, vient, d'accord avec son collègue de l'intérieur, de décider que les cantonniers des routes départementales et des chemins vicinaux pourraient, sans graves inconvénients, être mis à la disposition de l'autorité militaire, en cas de mobilisation de l'armée territoriale. Le ministre des travaux publics a pris une décision semblable en ce qui concerne les cantonniers des routes nationales. On maintiendra toutefois dans la non-disponibilité les cantonniers chefs, dont la présence peut être nécessaire pour l'organisation et le fonctionnement des chantiers.

**Le contingent de la marine.** — Une circulaire du ministre de la marine porte de 40 à 50 mois, pour les maritimes, la première période de leur service obligatoire. Cette disposition sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1885.

**Température.** — Sous l'influence du vent du sud-ouest qui soufflait depuis vingt-quatre heures, une pluie fine et pénétrante est tombée sur la région. Elle fera, croyons-nous, le plus grand bien aux récoltes enssemencées qui ont encore bien peu de neige.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 29 novembre au 6 décembre 1884.

**Naissances.**

Cammas, Gaston, rue Mascoutou, 48.  
 Part, Marthe, rue Galliot de Genuiillac, 48.  
 Lafage, Lucie, rue Nationale, 47.  
 Selves, Angèle, rue des Badernes, 3.

**Décès.**

Sol, Jean, père 80 ans, à Cabessut.  
 Castes, Hélène, s. p., 55 ans, à Lamarchande.  
 Berbié, Justine, s. p., 81 ans, rue Nationale, 5.  
 Moncoulié, Marie s. p., 17 ans, Pont Neuf, 3.  
 Robert, Firmin, s. p., 17 ans, (hospice).  
 Vignat, François, 9 jours, rue Labarre, 1.  
 Balaguère, Jeanne, 5 ans, Place de la Gendarmerie.

**Bibliographie**

Le magnifique ouvrage illustré, édité par la Librairie A. LE VASSEUR, 33, rue de Fleurus, l'Art National, par H. DU CLEUZIOU, vient d'être adopté par la Ville de Paris pour les Bibliothèques de ses Ecoles municipales. Cette splendide publication, mise en vente au prix de 80 francs les 2 volumes (payables 5 francs par mois), a ainsi obtenu une considération bien méritée.

**ÉTRENNES 1885.**

La Librairie Abel Pilon (A. LE VASSEUR Succ<sup>r</sup>), 33, rue de Fleurus, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (5 fr. par mois), les publications des principaux éditeurs de Paris : Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés ; et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

(Envoi franco des Catalogues.)

**SCIENCE ET NATURE**

Revue Internationale Illustrée

DES

PROGRÈS DE LA SCIENCE ET DE L'INDUSTRIE

Paraissant tous les Samedis

Par numéro de 16 pages à 2 colonnes avec de nombreuses illustrations.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Tout le monde a le besoin ou le désir de connaître les conquêtes, les progrès et les applications des découvertes modernes en France et à l'Etranger ; tout le monde s'intéresse aux actualités scientifiques.

Aussi la science n'habite-t-elle plus maintenant sur des hauteurs inaccessibles, « espouvantail à effrayer les gens, » comme disait Montaigne. Elle se fait familière, courante, de compagnie légère et facile ; elle prend la forme d'une Revue qui toutes les semaines, sans relâche, apporte à notre foyer un large courant d'idées et de connaissances nouvelles.

Le texte est rédigé par un groupe de savants et de vulgarisateurs qui occupent un rang distingué dans la science et dans l'industrie, et dont les noms sont bien connus de tous ceux qui suivent le mouvement contemporain dans ses directions diverses : nous citerons MM. Hamy, Henninger, Künckel d'Herculez, Napoli, Chesnel, etc. ; les illustrations sont confiées aux meilleurs artistes. Grâce à cette collaboration multiple, chacun ne parle que de ce qu'il sait ou de ce qu'il a vu ; et c'est aidés de documents originaux ou de photographies, que les dessinateurs reproduisent les machines employées dans nos manufactures, les types des races sauvages ou des espèces d'animaux domestiques, les scènes de la nature, etc.

Un numéro est adressé à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie et qui enverra 15 centimes pour l'affranchissement du numéro.

Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, rue Hautefeuille, près du boulevard Saint-Germain, Paris.

**LE TOUR DU MONDE.** Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 1248<sup>e</sup> livraison (6 décembre 1884). — Amazones et Cordillères, par M. Charles Wiener. — Texte et dessins inédits. — Douze gravures de P. Langlois, Vignat, P. Fritl, Toussaint et A. de Bar. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard St-Germain, 79, à Paris.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** Sommaire de la 627<sup>e</sup> livraison (6 décembre 1884). Texte : Histoire d'un berrichon, par J. Girardin. — Une élection présidentielle aux Etats-Unis, par Henri Jacquot. — Le quart d'heure de Rabelais. — L'enfant du 26<sup>e</sup>, par André Gérard. — La légende d'Orton, par Albert Lévy. — Dessins : Tofani, Weber, Valnay, Jeannot. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

**JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE.** — Bureaux 26, rue Jacob, à Paris. — Sommaire du numéro 49. (6 décembre 1884). — A nos abonnés. E. Lecouteux. — Chronique agricole. A. de Cérès. — Les lignes contre l'égalité devant le douane. E. Lecouteux. — Plantes améliorantes. C. V. Garola. — Les Causes de la Lozère. P. Convert. — M. Millardet et l'adaptation. P. de Lafitte. — La Commission d'enquête de l'Aisne à la Chambre des Députés. E. Lecouteux. — Quelques renseignements sur plusieurs plantes industrielles. A. Lesne. — Instructions pratiques pour le badigeonnage anti-phylloxériques des vignes. C. Balbani. — Société nationale d'agriculture de France. J. Sabatier. — Correspondance. — Revue commerciale et prix courants des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la Bourse. — Gravures noires : Absinthie. Fig. 60. Camomille romaine. Fig. 61.

**LE MUSÉE DES FAMILLES**, paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 1<sup>er</sup> décembre 1884. — L'ancre par S. Blandy. — Deux entretiens avec une reine, par Ch. Ségard. — Le boulevard du Temple, par V. Fournel. — La fille de Lowrie, par Frances Burnett, traduction de Camille Valdy. — Les péchés de Berthe, poésie par Ch. Ségard. — Lettres sur le théâtre, par Henri de Bornier. — La mariée au blé, par J. Drut-Fontès. — Chronique, histoire de la quinzaine, par A. de Vileneuve. — Correspondance et concours, par Eug. Muller. — Illustrations par A. Gaillard, J. Nasch, Allan Barraud, H. Overend, A. Sandoz, J. Girardet, A. Ferdinandus, et d'après Bayle, etc. — Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

**LA NATURE.** Sommaire du 6 décembre 1884. — Télégraphie et téléphonie simultanées par les mêmes fils. Système Van Rysselberghe : Ed. Hospitalier. — Etudes sur les marines de l'Antiquité. Bataille de Drépane : Contre-amiral Serre. — Grande expérience de la lumière électrique, exécutée à New-York : Dr Z... — La traction par chevaux pour les omnibus et tramways. — Bibliographie. — Jeux et jouets du jeune âge ; choix de récréations amusantes et instructives : Francisque Sarcy. — Nécrologie : Adolphe Brehm. — Antoine Quet. —

Chronique. — Académie des sciences ; séance du 1<sup>er</sup> décembre 1884 : S. Meunier. — Cloche à vapeur. — Supplément : Boîte aux lettres. — Recette et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard St-Germain, à Paris.

**BOURSE. — Cours du 6 décembre.**

3 0/0.....	79 20
3 0/0 amortissable (ancien).....	80 90
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	104 15
4 1/2 0/0 1883.....	108 50

**Dernier cours du 5 décembre.**

Actions Orléans.....	1,318 75
Actions Lyon.....	1,235 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	378 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	311 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	308 75
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	338 50

**Cartes de Visite**  
 A LA  
**LIBRAIRIE GÉNÉRALE**  
 Rue du Lycée, Cahors.  
 LIVRÉES DANS LA JOURNÉE — PRIX RÉDUITS

Ce qu'on n'a jamais vu  
**POUR 1,100 FRANCS**

Un nouveau PIANO mi-oblique cadre en fer de la maison P.-H. HERZ NEVEU. S'adresser pour les départements du Lot et du Tarn-et-Garonne, à MM. A. SAINTIS ET FILS, à Montauban.

**Le Figaro Illustré.** — C'est l'événement artistique et littéraire de la saison. Tout le monde voudra posséder cette merveilleuse publication dont nous avons déjà parlé.

Nous sommes priés de porter à la connaissance de nos lecteurs que toute commande pour le Figaro illustré doit être envoyée, avec mandat, à l'administrateur du Figaro, 26, rue Drouot, Paris. — En vente chez tous les libraires. Prix : 3 fr. 50 hors Paris.

**De Paris au Tonkin!**  
 Si vous voulez faire ce voyage sans vous dérouter, demandez à votre Pharmacien l'Almanach Illustré des Pilules Suisses, qui est distribué gratuitement. Vous y trouverez, outre un récit très-intéressant de ce voyage, des renseignements très utiles ; on a réuni l'utilité à l'agréable dans ces 40 pages illustrées.

**UN ANTI-CHOLÉRIQUE PUISSANT**

Pendant la période d'épidémie cholérique, j'ai constamment prescrit à mes malades et à ma famille l'usage de la Liqueur Bénédicte de l'Abbaye de Fécamp, soit comme préservatif, soit comme remède contre ce terrible fléau, et je dois déclarer que, par l'usage de cette bienfaisante liqueur, j'ai obtenu les plus heureux résultats, en préservant la vie de bien des malades.  
 Dr BÉCOURT,  
 de la Faculté de Médecine, Paris.

**LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS**

TIRAGE COMPLÉMENTAIRE  
**31 DÉCEMBRE 1884**  
 Un gros lot de 500,000 francs  
 1 Gros lot de 100,000 fr. 1 Gros lot de 10,000 fr.  
 1 Gros lot de 50,000 fr. 25 Lots de 1,000 fr.  
 2 Gros lots de 25,000 fr. 80 Lots de 500 fr.  
 Au total 106 lots formant 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.  
 Avis important. — Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participent à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage. Le billet : UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, Directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

**GUÉRISSEZ votre RHUME**

1<sup>er</sup>. Avec une seule BOITE des Véritables 1<sup>er</sup>.  
**ESCARGOTS CONCENTRÉS**  
 et CANDIS J.T.  
 Prenez pour Guérir vos Enfants  
**LE SIROP-GELÉE D'ESCARGOTS J.T.**  
 Ces deux préparations, d'un goût délicieux et d'une efficacité surprenante, sont faites avec les Escargots recommandés par la Faculté de Médecine de Montpellier.  
**ATTENTION aux nombreuses CONTREFAÇONS!!!**  
 Exiger surtout les lettres **J. T.** sur la boîte ovale verte, fermée d'une bande blanche dorée, contenant les Escargots avec un *chromo* ; ainsi que sur le flacon de Sirop-Gelée.  
 \* Se trouvent chez tous les bons PharmacienS.

**DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY**  
USINE A VAPEUR

# CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

**Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET A CAHORS**

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque  
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

## MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS  
Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénélon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis... 5 fr.
- Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet, depuis... 14 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis... 15 fr.
- Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis... 7 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ouatées, depuis... 45 fr.
- Des Cabans, depuis... 8 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, lesquels seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer ; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

**Habillements de tous genres et de tous prix**  
BON MARCHÉ SURPRENANT  
COMPLET, DRAP NOUVEAUTÉ, SUR MESURE, A 22 FRANCS



### NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL  
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :  
**Économie, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**  
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enflage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

## VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

Le Sieur J. LAFAGE se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

### VIGNES AMÉRICAINES DU DOMAINE DE CAUMONT

PRÈS PUY-LEVÊQUE (LOT)

	Boutures le mille.	Racinés le mille.
Jacquez .....	30f »	150f »
Herbemont .....	30 »	180 »
Cuningham .....	30 »	80 »
Riparia .....	30 »	100 »
Solonis .....	30 »	
York Madeira .....	30 »	

Boutures Othello, Canada, Triumph, Noah, à prix modérés.  
Adresser les demandes à M. PIEDLOUP, régisseur du domaine de Caumont.

**A CÉDER** une étude d'huissier en résidence à Cahors. S'adresser à M<sup>e</sup> DAUBANES, huissier, rue de la Mairie, 1.

### Vignes Américaines & Franco-Américaines

## MASSOU

A PENNE (LOT-ET-GARONNE.)

Porto greffe.	le cent.	Bout.	Racin.
Montefiore (vrai) ..	60	»	300
Riparia tomentoux ..	2	»	7
Riparia .....	150	»	6
Solonis .....	150	»	6
Viala .....	150	»	6
York .....	2	»	8
Taylor .....	1	»	4
Clinton .....	050	»	2
Rupestis .....	3	»	10
Aminia .....	5	»	
Producteurs directs.			
Othello .....	10	»	35
Herbemont .....	2	»	10
Senesqua .....	5	»	25
Bram .....	5	»	25
Canada .....	5	»	25
Triumph .....	8	»	30
Noah .....	5	»	25
Jacquez .....	150	»	7
Cuningham .....	150	»	7
Secrétaire .....	40	»	

FRANCO-AMÉRICAIN  
Bon Marché le plus avantageux.

Commandes pour livrer l'hiver qui vient : racinés greffés et bien soudés sur Riparia, Solonis ou Viala, 180 francs le mille

Le propriétaire doit envoyer le plant français qu'il veut faire greffer.

### MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS  
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4<sup>me</sup>  
G. DESPRATS, Successeur  
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

### ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.  
Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.  
Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC  
Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

**GUÉRISON CERTAINE**  
et RADICALE  
DE TOUTES LES  
Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIRMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE  
41, rue St-Léon, à MELUN (S.-M.)  
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

## CHOCOLAT-MENIER

EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Le propriétaire-gérant, A. Laytau.

### PÉPINIÈRE RURALE

créée en 1878, par M. BRU

Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot.

Les plants américains ne s'adaptant pas au climat du département du Lot ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays.

Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages à donner la préférence.

Voudrait-on faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes sortes de garanties.

Adresser les demandes à M. BRU, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

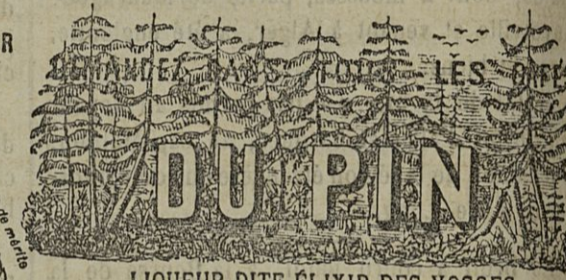
### CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS

PRIZ-COURANT 1884-1885

VARIÉTÉS FRANÇAISES	Greffées sur Américains	Boutures		Racinés	
		le cent	le mille	le cent	le mille
Auxerrois sur Riparia ..	40f	3f	25f	12f	110
Cabernet sur id. ..	40	4	35	16	140
Cabernet Sauvignon id. ..	45	4	35	16	150
Alicante Bouschet id. ..	45	4	35	30	»
Clairette sur Solonis ..	40	4	35	13	125
Jureçon id. ..	40	3	50	30	10
Semillon id. ..	40	4	30	10	90
Malaga id. ..	45	4	35	13	120
		5	45	14	135

GARANTIE DE L'AUTHENTICITÉ DES CÉPAGES LIVRÉS.

21 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



## DU PIN

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande

### MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOÛTE  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricateurs PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter; Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
MEMBRE DU JURY  
BORDEAUX EXP. 1877: 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

EXPOSITION CAHORS 1881

## B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

### GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

## PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Étoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

### ON NE TOUSSE PLUS

si on succède Bonbons Gramont au Goudron, agréables à la bouche, ils fondent de suite et l'air que l'on aspire porte aussitôt sur les poumons les vapeurs bienfaisantes du goudron qui arrêtent immédiatement la toux. Les premiers présentés sous forme de Bonbons, ils sont 20 fois plus actifs que les compositions gélatineuses et dures que l'on a fait pour les imiter, telles que : Pastilles, Capsules, Perles, Régisses, Pin et Codéine, etc. — Les Bonbons de D<sup>r</sup> Gramont sont les seuls conseillés par les médecins. PRIX: la Boîte 1 fr. 75; la Demi-Boîte, 1 fr. — SE MÉFIER des nombreuses imitations. Exiger la Signature du D<sup>r</sup> GRAMONT.

Dépôt à Cahors : pharmacie ESCROUZAILLES, et principales pharmacies.